



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/51/L.32/Rev.1  
4 décembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session  
Point 21 b) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE  
ET DES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE  
ÉCONOMIQUE SPÉCIALE : ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE  
À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

Angola, Arabie saoudite, Cameroun, Chili, Chine, Comores,  
Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis,  
France, Gabon, Haïti, Honduras, Jamahiriya arabe libyenne,  
Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Niger, Oman,  
Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Tunisie  
et Yémen : projet de résolution révisé

Assistance pour la reconstruction et le développement de Djibouti

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 50/58 F du 12 décembre 1995 et ses résolutions antérieures sur l'assistance économique à Djibouti,

Rappelant également la Déclaration de Paris et le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés<sup>1</sup>, adoptés le 14 septembre 1990 par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ainsi que les engagements mutuels qui ont été pris à cette occasion et l'importance accordée au suivi de cette conférence,

Notant que les efforts de développement économique et social de Djibouti, pays qui figure sur la liste des pays les moins avancés, sont contrecarrés par un climat local extrême, notamment des périodes de sécheresse, des pluies torrentielles et des inondations comme celles qui se sont produites en 1989 et 1994, et que l'exécution des programmes de reconstruction et de développement, ainsi que celui de la démobilisation, exige la mise en oeuvre de moyens importants qui dépassent les possibilités réelles du pays,

---

<sup>1</sup> A/CONF.147/18 (Part I).

Notant avec préoccupation que la situation à Djibouti a été aggravée par la détérioration de la situation dans la corne de l'Afrique, en particulier en Somalie, et notant la présence de dizaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées hors de leur pays, qui a soumis la fragile infrastructure économique, sociale et administrative du pays à de graves tensions et cause à Djibouti de sérieux problèmes de sécurité,

Notant également que Djibouti se trouve dans une situation économique et financière difficile parce que, d'une part, de nombreux projets prioritaires de développement ont dû être suspendus en raison des événements graves survenus sur le plan international et, d'autre part, les effets prolongés des précédents conflits régionaux, en particulier celui de la Somalie, ont perturbé les activités de services, de transit et d'échanges qui drainent l'essentiel des recettes de l'État,

Notant avec satisfaction que le Gouvernement de Djibouti a entamé l'exécution du programme d'ajustement structurel, et convaincue de la nécessité d'appuyer ce programme de redressement financier et de prendre des mesures efficaces en vue d'atténuer les conséquences, notamment sociales, de cette politique d'ajustement en cours d'exécution, afin que le pays obtienne des résultats économiques appréciables,

Notant avec gratitude l'appui fourni par divers pays et organisations intergouvernementales et non gouvernementales aux opérations de secours et de relèvement,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général du 17 juillet 1996<sup>2</sup>,

1. Se déclare solidaire du Gouvernement et du peuple de Djibouti qui ont dû faire face à des problèmes critiques résultant, en particulier, de la pénurie de ressources naturelles et de la crise continue dans la corne de l'Afrique, surtout en Somalie;

2. Se félicite de la mise en oeuvre par le Gouvernement de Djibouti du programme d'ajustement structurel et, à ce propos, lance un appel à tous les gouvernements, aux institutions financières internationales, aux institutions spécialisées du système des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales pour qu'ils répondent d'une façon appropriée et urgente aux besoins tant financiers que matériels du pays;

3. Prie la communauté des donateurs de participer activement et généreusement à la table ronde sur Djibouti qui sera organisée en février 1997 afin d'aider ce pays à relever son économie, à restaurer ses infrastructures de base et sociales et à mettre en valeur ses ressources humaines;

4. Considère que l'exécution du programme de démobilisation et du plan de relèvement national ainsi que le renforcement des institutions démocratiques demandent une assistance appropriée sous la forme d'un appui financier et matériel;

---

<sup>2</sup> A/51/213.

5. Sait gré au Secrétaire général des efforts qu'il fait pour sensibiliser la communauté internationale aux difficultés de Djibouti;

6. Prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mobiliser les ressources nécessaires à un programme efficace d'assistance financière, technique et matérielle à Djibouti;

7. Prie également le Secrétaire général de faire procéder à une étude des progrès réalisés en ce qui concerne l'assistance économique en faveur de Djibouti, en temps utile pour qu'elle puisse examiner la question à sa cinquante-deuxième session.

-----